Le droit des salariés sur l'enrichissement national

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1969)**

Heft 109-110 **L'état de la question : épargne négociée et pouvoir économique**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028339

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

II
LE DROIT DES SALARIÉS SUR L'ENRICHISSEMENT NATIONAL

C'est devenu un lieu commun de dire que le caractère saillant de l'évolution de l'après-guerre a été la rapide expansion des économies nationales de presque tous les pays industriels du monde. Au cours de la période 1918-1938, on constate que la tendance générale de la production était stationnaire. Dès la fin de la guerre, une croissance rapide et parfois tumultueuse prend le relais. Le fait qu'en 1938 le revenu national[1] de la Suisse atteignait 8,5 milliards et qu'aujourd'hui (1968) il atteint 60 milliards illustre bien ce phénomène pour notre pays. La croissance économique est la question primordiale d'aujourd'hui. Or il est évident que le problème de la croissance industrielle est lié à celui des investissements.[1] Sans investissements, il ne saurait y avoir de croissance, mais sans épargne abondante, il ne saurait y avoir d'investissements. Une économie de croissance exige donc une forte accumulation de l'épargne.

Croissance de l'épargne brute

Cette croissance de l'épargne et des investissements peut être éclairée par cette simple comparaison : en 1948, l'épargne nationale brute[1] atteignait 3,185 milliards et le revenu national 16,885 milliards. Autrement dit, l'épargne représentait environ le 18,8 % du revenu national.

[1] Cf. les notes de vocabulaire économique à la suite de cet article.

En 1967, l'épargne nationale brute a atteint le chiffre de 18,960 milliards et le revenu national 57,625 milliards. En d'autres termes, l'épargne a représenté en 1967 le 33 % du revenu national. Donc en dix-neuf ans, l'épargne nationale brute a **sextuplé** alors que le revenu national a un peu plus que **triplé !** Cette constatation a une portée considérable. Cependant, il est aussi nécessaire d'observer quelles sont les sources de cette prodigieuse épargne, ou si l'on veut, comment les investissements ont été financés. Les deux années de référence de 1948 et 1967 nous serviront.

Epargne nationale brute en millions, 1948 et 1967

1. Amortissements . . .	1 100	7 130
2. Epargne des entreprises .	630	2 760
3. Epargne de l'Etat . .	650	1 910
4. Epargne des assurances	960	3 080
5. Epargne des ménages .	155	4 080
	3 185	18 960
Investissements intérieurs		
	3 570	17 920
Epargne brute des entreprises		
Postes 1 et 2 du tableau .	1 730	9 890

L'épargne des entreprises : Amortissements et bénéfices non distribués

Ces quelques chiffres amènent une première constatation : l'importance de l'épargne brute des entreprises (amortissements et bénéfices non distribués) qui permet de financer 55 % des investissements intérieurs et représente plus de la moitié de l'épargne globale. Et lorsque l'on considère les

amortissements, on constate qu'à eux seuls, ils couvrent, en 1967, quelque 40 % des investissements. Mais, comme le remarque l'Union de Banques suisses (dans sa brochure sur la formation de l'épargne en Suisse, publiée en 1966), il n'est pas aisé de tracer une limite rigoureuse entre ces deux formes de l'épargne des entreprises (amortissements et bénéfices non distribués). « Une des difficultés réside dans le fait que les amortissements recèlent des réserves latentes qui devraient être incorporées dans les revenus non distribués des entreprises. La constitution de réserves latentes au moyen d'amortissement permet de supposer que les bénéfices non distribués sont en réalité supérieurs aux chiffres publiés par la comptabilité nationale. »
Les juristes objecteront que, l'amortissement ayant pour objet de compenser l'usure du matériel, il n'y a pas investissement, mais simplement maintien du capital productif à son niveau antérieur. D'autres études ont fait justice de cette objection. Dans une économie de croissance, les amortissements d'une année sont toujours supérieurs au montant des besoins de remplacement réel du capital. Ils dégagent donc des ressources nettes qui sont de nature à financer de nouveaux investissements. Ces nouveaux investissements permettront de dégager à leur tour dès l'année suivante de nouvelles capacités de financement. Il se produit donc un phénomène cumulatif très remarquable qui contribue à expliquer le taux de croissance élevé des capacités productives des pays industrialisés.

Fiscalité et amortissement

Dans notre pays, nous pensons ne pas nous tromper en affirmant que la fiscalité, généralement tolérante et souple en matière d'amortissement, concourt à développer des investissements nouveaux : il suffit que, dans les premières années d'existence de l'équipement, l'entreprise soit autorisée à constituer des provisions supérieures à celles qui résultent du

quotient de la valeur du bien de production par le nombre d'années d'utilisation. Ainsi, même si le bien de production a été acquis par emprunt, l'amortissement fiscal est alors supérieur à l'amortissement financier et le surplus permet de financer de nouveaux investissements qui, eux-mêmes, concourent au phénomène cumulatif.
Si l'actionnaire bénéficie d'une protection intrinsèque contre l'inflation et jouit de plus-values réelles, cet avantage est financé en partie par la collectivité des contribuables du fait de divers dégrèvements fiscaux. Tout se passe presque en fait comme si l'entreprise recevait de l'Etat un prêt sans intérêt, c'est-à-dire un prêt financé par les contribuables.

L'autofinancement

Partant de l'importance de l'épargne des entreprises (que ce soit sous la forme des amortissements ou des bénéfices non distribués), peut-on sans autre l'assimiler à de l'autofinancement ? L'Union des Banques suisses l'affirme : « Bien que des montants considérables de l'épargne des entreprises soient souvent placés en dehors de l'entreprise, les notions d'épargne des entreprises et d'autofinancement sont généralement synonymes. L'expérience a montré en effet que les entreprises, si elles ne l'ont pas fait immédiatement, affectent tôt ou tard la quasi-totalité de leur épargne à l'autofinancement. Mais il arrive que les besoins financiers de l'entreprise soient relativement faibles, de sorte qu'avant de servir à l'autofinancement d'investissements, l'épargne est placée à l'extérieur. Le coefficient d'autofinancement de l'économie suisse, c'est-à-dire la part des amortissements et des bénéfices non distribués des entreprises privées et publiques dans l'investissement intérieur brut, s'élevait en 1958 à 70 % — soit un record pour les années d'après-guerre. En 1965, on l'estimait à 49 % environ. » Il remontait, en 1967, à quelque 55 %.

Actionnaires, intermédiaires financiers et plus-values

A l'investissement est lié un pouvoir économique considérable, sous deux formes : décision et propriété.

La décision appartient aux directions et à leur état-major. Elle crée des occasions de travail ou supprime des emplois par la rationalisation; elle intéresse toute une région, transforme un territoire, etc. La décision d'investir est donc d'une importance capitale.

Quant à la propriété sur les nouveaux biens de production, elle revient tout entière aux détenteurs du capital, disons pour simplifier, aux actionnaires. Et pourtant la plus-value qui résulte pour l'entreprise de l'autofinancement est le résultat de l'effort conjugué du personnel, aussi bien des cols bleus que des cols blancs.

Quant à la part des investissements qui n'est pas couverte par l'autofinancement, part relativement faible puisqu'elle varie de 30 à 50 %, elle est financée grâce à un appel à l'épargne des ménages privés, essentiellement par le truchement d'intermédiaires (banques, sociétés d'assurances, assurances sociales privées, fonds de placement, etc.). Il ne faut pas perdre de vue que ces intermédiaires financiers font de l'épargne d'autrui la source de nouveaux capitaux et disposent de la sorte du pouvoir qui accompagne la distribution des fonds.

Ainsi, notre société délègue à un certain nombre d'individus, les chefs d'entreprises et les directeurs des institutions financières, la plus grande partie du pouvoir d'investir. Elle réserve aux seuls possédants les énormes gains en capital de l'économie moderne qui recherche la croissance par l'autofinancement.

Le pouvoir de décider des investissements est aujourd'hui d'une importance sans précédent dans l'histoire.

La propriété sur l'accroissement des actifs est source, jamais atteinte à ce degré, d'enrichissement. Ces privilèges que détiennent quelques hommes sont l'objet d'une prise de conscience plus nette, donc d'une remise en cause.

Travailleurs et plus-value

L'importante capacité d'autofinancement de l'économie suisse trouve son origine dans la productivité croissante du travail. Mais, si l'on compare l'autofinancement à la rémunération des salariés, on voit qu'il représente une part toujours plus grande du produit national : ainsi, en 1948, la rémunération des salariés atteignait 10,160 milliards et l'autofinancement brut 1,730 milliards, soit 17 % de la rémunération des salariés. En 1967, si la rémunération des salariés s'est élevée à 36,535 milliards, l'autofinancement brut, avec 9,890 milliards, a passé de 17 % à 27 % du montant de la rémunération des salariés. L'autofinancement, a dit M. Capitant, aujourd'hui ministre de la Justice en France, est une spoliation des travailleurs. D'autres auteurs soulignent que l'autofinancement constitue un avantage pour les salariés. Les entreprises qui recourent largement à l'autofinancement sont celles qui offrent une plus grande sécurité de l'emploi, or les salariés mettent au premier rang de leurs revendications la sécurité de l'emploi. Qui dit autofinancement, dit recherche, développement, investissements; c'est dire que les salariés ont intérêt selon ces économistes à demeurer dans des entreprises qui autofinancent.
D'autres encore prétendent que ce bénéfice accumulé que constitue l'autofinancement est un prélèvement opéré sur les travailleurs et les consommateurs. Les salaires auraient pu être plus élevés et les prix des produits auraient pu être plus bas. Tout ceci est exact, on peut même ajouter que les dividendes auraient aussi pu être plus élevés. L'économiste neutre n'a rien à objecter à ces trois demandes sinon qu'elles ne pourraient être satisfaites

à la fois. L'autofinancement est une épargne; il faudrait donc la remplacer par une épargne équivalente ou alors accepter que la croissance se ralentisse ! Mais le problème de la propriété de cette épargne et de son affectation doit être posé.

M. Boissonas dans son livre « La politique des revenus » (Ed. du Seuil) peut écrire : « Dans tous les cas l'objectif à atteindre est double : associer les salariés à la propriété des accroissements d'actifs financés par les bénéfices des entreprises et orienter selon des normes d'intérêt général les investissements réalisés sur autofinancement. »

Nouvelle revendication syndicale

C'est sur la base de telles constatations qu'on voit se préciser de nouvelles revendications syndicales. C'est ainsi qu'a été très brièvement résumée une position syndicale générale sur ce problème dans le grand rapport de l'OCDE sur les revenus non-salariaux et la politique des prix : « Les syndicats montrent un intérêt croissant pour la question de la propriété de la richesse d'une part en raison de leurs propres conceptions sur les plus-values en capital, et d'autre part parce qu'ils voient les entreprises réinvestir leurs bénéfices. Le point de départ de leurs conceptions pourrait être résumé à peu près de la façon suivante.

« Les entreprises doivent conserver une partie de leurs bénéfices pour survivre et se développer. Nous ne pouvons pas leur enlever cette partie de leurs bénéfices sans leur porter tort, ainsi qu'aux travailleurs, et sans compromettre la prospérité économique générale. Dans l'état actuel des choses, ces accroissements des fonds propres profitent aux actionnaires existants. C'est ce que nous considérons comme injuste. Notre sentiment d'injustice sera encore plus marqué si nous collaborons à une politique des revenus qui limite les dividendes et les salaires. Nous avons droit à une part de cet accrois-

sement de richesse et nous avons l'intention maintenant de la revendiquer. »

Les syndicats qui se sont fixé le but d'améliorer la répartition du revenu national en faveur des travailleurs se trouvent en face aujourd'hui de cette réalité. Après vingt ans de politique salariale active rien ou très peu a été obtenu en faveur des travailleurs dans **la répartition de la fortune.**

La part des travailleurs au revenu national est demeurée approximativement la même avec 60 % en 1948 et 63 % 1967. Si l'on tient compte en outre de l'augmentation considérable du nombre des salariés et de la diminution du nombre des indépendants, on comprend pourquoi une analyse de la situation amène peu à peu les syndicats à réfléchir sur la manière dont ces faits pourraient être corrigés.
Car la seule politique salariale ne suffit pas à modifier dans la mesure souhaitée la répartition des revenus et de la fortune. Il suffit de penser à cet égard aux corrections de prix que peuvent pratiquer les chefs d'entreprise lors d'augmentations nominales de salaires.

Solution par l'épargne individuelle ?

Les augmentations de salaire permettent difficilement d'accroître la fortune des salariés et de respecter l'équilibre économique.

Lorsque ces augmentations sont supérieures à l'amélioration de la productivité du travail, elles peuvent provoquer — si elles sont utilisées pour la consommation, ce qui est le plus souvent le cas — une hausse des prix qui annule la plus grande partie de l'augmentation nominale. Si les prix restent stables à cause par exemple de l'accroissement des importations, il en résultera non seulement un effet défavorable sur la balance des paiements, mais aussi une régression des bénéfices et des investissements.

Un progrès ne peut être obtenu qu'en épargnant davantage. Cependant chacun reconnaîtra que le salaire actuel de très nombreux travailleurs ne laisse que peu de place à l'épargne volontaire — sauf peut-être pendant quelques périodes de la vie comme par exemple les années précédant le mariage ou la partie de la vie active s'étendant après vingt-cinq ans de mariage. Si le revenu du travail augmentait et par conséquent avec lui la capacité d'épargne, il est douteux qu'il en résulterait une modification considérable de la répartition du capital à l'échelon national. En effet, le niveau de l'épargne volontaire ne dépend pas seulement du revenu, mais aussi de la position relative de l'intéressé dans la pyramide des revenus. En conséquence si toutes les mesures tendant à encourager l'épargne sur les salaires doivent être soutenues, elles ne suffisent pas pour réduire la grande inégalité dans la répartition de la fortune.

Solution fiscale ?

Certains ont dit que la répartition désirée pouvait être obtenue par une politique fiscale appropriée du type suédois notamment. Sans doute, une loi fiscale sur les sociétés frappant lourdement celles-ci, empêcherait dans une large mesure l'autofinancement en augmentant ainsi l'épargne de l'Etat. Celui-ci disposant alors d'une épargne accrue pourrait investir conformément à un plan. Les travailleurs dans ce cas ne participeraient pas aux accroissements d'actifs des entreprises, puisque ceux-ci seraient fortement réduits, mais ils recevraient de l'Etat des services plus étendus, la production étant davantage orientée selon des critères d'intérêt général. Si séduisante que soit cette alternative, elle apparaît en Suisse peu réaliste, car elle exigerait sur le plan politique des décisions extrêmement difficiles à obtenir en raison des rapports de force actuels.

Solution par la politique des salaires et l'épargne individuelle ?

Concevable aussi, une politique d'augmentation des salaires beaucoup plus active et plus agressive qu'actuellement de manière que les entreprises soient obligées pour financer leurs investissements de faire appel au marché financier, qui serait lui-même alimenté par l'épargne individuelle et volontaire des salariés, rendue possible justement par cette augmentation de salaire importante. Pour que cette solution « colle » à la réalité, il faudrait être sûr que tous les salariés renoncent à dépenser la nouvelle augmentation de salaire. Cela n'est guère sérieux.

Droit sur les bénéfices non distribués

Il est bon de rappeler ici préliminairement un texte d'Alfred Sauvy, sociologue et économiste français : « On ne peut transformer un bénéfice non distribué en salaire distribué; cela donnerait des malfaçons dans l'économie par manque d'investissements, mais on peut **transformer un bénéfice non distribué en salaire non distribué.** Si une proposition sérieuse était déposée en ce sens, on verrait le monde capitaliste commencer à s'inquiéter, parce que là il sait très bien qu'il y a quelque chose à faire, quelque chose d'efficace. »

Là est la solution : faire participer les travailleurs aux accroissements d'actifs des entreprises.

Reprenons encore les termes du problème :

L'essentiel des bénéfices des entreprises n'est pas distribué (ni en surdividendes, ni en sursalaires), ni prélevé par les impôts. Il est réinvesti. Dès lors les titres de propriété sur l'entreprise prennent de la valeur; ce sont des papiers gagés par les biens de production. Ils sont si sûrs qu'ils sont négociables alors même que l'entreprise n'est pas tenue de les

rembourser; la croissance de l'entreprise assure à ces titres leur valeur fiduciaire. Ainsi sont conciliées deux exigences : **la non-distribution des bénéfices,** nécessaire à l'investissement, **et le profit individuel** de l'actionnaire.

Dès lors, les salariés pourraient selon le même schéma justifier une revendication nouvelle : se faire reconnaître un droit sur l'accroissement des actifs d'une entreprise, sans interrompre sa croissance, sans fausser l'équilibre économique, tout en obtenant une participation individuelle à l'enrichissement économique.

En d'autres termes, il s'agit de transférer une grande partie de l'épargne des entreprises dans l'épargne privée des travailleurs.

Fonds syndical de placement

Pour réaliser ce transfert plusieurs solutions peuvent être envisagées. On peut penser à des fonds d'entreprises, à des fonds professionnels ou interprofessionnels, à des fonds régionaux, à un fonds national. On peut penser à des fonds ou à un fonds paritaire, comme aussi à un ou des fonds syndicaux. Un avantage des fonds d'entreprise est que la relation entre employeur et le travailleur reste assez étroite; mais est-ce un avantage ? La valeur des certificats du Fonds dépend entièrement de la marche de l'entreprise. Pour les travailleurs cette liaison étroite est avantageuse si l'entreprise qui les emploie est dans une position favorable du point de vue des bénéfices par rapport aux autres, mais elle présente le grave inconvénient que si les affaires de l'entreprise sont mauvaises les travailleurs risquent de perdre à la fois leur revenu et leur capital. Des difficultés se présenteront aussi lorsque des travailleurs changent d'emploi ou lorsqu'ils réalisent leurs titres de propriété.

C'est un Fonds national (ou régional), contrôlé par les syndicats qui offre le plus grand nombre d'avan-

tages. Il n'est pas nécessaire, ici, dans le cadre de cette étude d'en décrire le fonctionnement technique. Qu'on pense par analogie aux fonds de placements mobiliers, créés par les banques; ces fonds gèrent un portefeuille d'actions industrielles sélectionnées; une part (certificat) de ces fonds est le reflet de la valeur (et en période de croissance de la plus-value) de l'ensemble du portefeuille.

Dans un Fonds syndical, on trouvera regroupés les titres transmis par les employeurs représentant les droits du personnel; chaque salarié sera crédité, dans son compte personnel, du montant qui lui échoit; il recevra en échange des certificats des participations au Fonds, qui seront, eux, le reflet de la valeur de l'ensemble du portefeuille. Il conviendrait de régler enfin les conditions à remplir pour qu'un certificat de participation puisse être réalisé ou négocié.

Les avantages d'une telle solution seraient notamment :

1. Un maximum d'étalement du risque et un maximum d'égalisation du rendement des participations;

2. Lorsqu'un travailleur change d'entreprise, cela ne pose aucun problème puisqu'il reste titulaire du même compte auprès du Fonds national;

3. Les frais de gestion sont proportionnellement moins élevés;

4. La possibilité d'exercer éventuellement une influence sur la conjoncture sera plus grande.

Nos lecteurs trouveront dans les articles de Jean Huguet, publiés dans l'organe de la FOMH « La Lutte syndicale » une argumentation serrée en faveur du Fonds syndical de placement. Nous les y renvoyons expressément; voir le document en page 26.

Conclusions

Si l'idée du Fonds syndical de placement, instrument nécessaire à la réalisation de l'épargne négociée nous apparaît particulièrement urgente, c'est que l'on peut prévoir que dans les prochaines années, la part dévolue aux investissements dans le produit social brut augmentera encore. Si l'on ne prend pas des mesures en vue de transférer aux travailleurs une partie des plus-values réalisées, la répartition de la fortune deviendra encore plus inégale qu'aujourd'hui, car dans ce cas, la richesse ira toujours à la richesse.

On sait que dans les vingt années qui viennent, notre pays devra investir 600 milliards. En d'autres termes, on doit assister à une augmentation constante du montant des investissements. En l'absence de réalisations et d'accords collectifs sur l'épargne négociée, les détenteurs actuels de capitaux continueront à rester les seuls vrais propriétaires de la richesse nationale.